

LE CONTEXTE LOCAL

Urbanisme

2015 a vu l'attribution de 2 permis de construire qui se trouvent aujourd'hui attaqués par des riverains.

Le premier concerne une promotion de Vinci immobilier sise à l'angle de la Rue de la Baie et de la Rue de la fontaine qui accorde sur un terrain de 2340 m² la construction de 3768 m² de plancher. Alors que le PLU en vigueur n'en autorise que 842.

Le Maire s'est réfugié derrière la loi ALUR au mépris de notre réglementation locale et de diverses autres lois et réglementations notamment la loi littorale. Plusieurs recours sont engagés auprès du Tribunal administratif. Gageons qu'ils pourraient bien avoir une issue favorable à leurs porteurs, et coûter bien cher à la commune en cas d'annulation, Vinci ne manquant pas de demander des dédommagements... Nous verrons...

Le second permis concerne un ensemble de villas, 17, sur un terrain sis rue des Vieux moulins au Parc de Cavalaire d'une surface de 3000 m². Là aussi les recours engagés pourraient obtenir gain de cause.

Ce que nous souhaitons pour l'un et l'autre.

Le retour de la « bétonite aigue » à Cavalaire n'est pas compatible avec l'idée que nous nous faisons de son développement et du maintien de sa qualité de vie. Notre PLU, approuvé en 2013, le démontre malgré les contre-vérités proférées par les mêmes.